



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2022
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 9028^e séance, le 6 mai 2022, la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime sa profonde inquiétude concernant le maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine.

Le Conseil rappelle que tous les États Membres ont souscrit, en vertu de la Charte des Nations Unies, à l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques.

Le Conseil soutient fermement les efforts déployés par le Secrétaire général afin de parvenir à une solution pacifique.

Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé en temps utile après l'adoption de la présente déclaration. »

